

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20240311-202400400000000-DE



DELIBERATION N°2024-004

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 29 Février 2024 s'est réuni le **lundi 11 mars 2024** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BAUDOIN François, M. BLET André, Mme BONHOMME Savanna, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DE BELLAIGUE Antoine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. JAMIN Loïc, M. ISABELLE Gilles, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMOUSSU Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, Mme RENOUF Simone, M. ROUTIER Nicolas, ,

POUVOIR :

M. POISSONNIERE Eric donne pouvoir à M. DE BELLAIGUE Antoine

M. OBLIN Jean donne pouvoir à M. CAPPELLEN Guy

ABSENTS - EXCUSES :

M. BERRIER Gilbert, M. DAVID Karl, Mme DOS SANTOS Catherine, M. KIES Laurent, Mme LECOINTRE Camille, M. LEMIERE Claude, Mme LEROY Fabienne, M. PAIN Daniel, Mme SURET Nelly, Mme VOISIN Marine

Madame RENOUF a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS

MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20240311-202400400000000-DE



DELIBERATION N°2024-004

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023-038 du comité syndical en date du 04 décembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

L'approbation du CFU devant être réalisée en son absence, le Président se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur JAMIN Loïc, 1^{er} Vice-Président

Monsieur JAMIN Loïc propose d'arrêter le Compte financier unique afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2023, comme suit :

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS

MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

DELIBERATION N°2024-004

• *Section investissement*

Dépenses

Chapitre	Dépenses	Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023
10	dotations, fonds divers	487.35 €	0.00 €	
13	reprise sur subventions	2 530.00 €	0.00 €	
16	emprunt et dettes assimilées	13 694.95 €	14 000.00 €	13 737.45 €
20	immobilisations incorporelles	27 135.00 €	315 898.36 €	60 960.00 €
204	subventions d'équipement versées	7 200.00 €	18 000.00 €	2 466.36 €
21	immobilisations corporelles	617 572.36 €	1 860 874.68 €	1 049 915.53 €
23	immobilisations en cours	6 000.00 €	77 100.03 €	
	TOTAL	674 619.66 €	2 285 873.07 €	1 127 079.34 €

Recettes

Chapitre	Recettes	Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023
001	solde d'exécution d'inv. Reporté		708 688.66 €	0.00 €
10	dotations, fonds divers et réserves	121 532.66 €	100 140.00 €	102 290.79 €
021	virement à la section de fonctionnement		462 760.41 €	
024	produits de cession		2 500.00 €	
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	652 958.14 €	803 812.00 €	747 537.20 €
13	subvention transférée département		207 972.00 €	
	TOTAL	774 490.80	2 285 873.07	849 827.99

solde 2023	-277 251.35 €
-------------------	----------------------

RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT 2023

	mandats et titres émis (1)		résultat reporté (2)	cumul section (1)+(2)
Dépenses	1 127 079.34 €			1 127 079.34 €
Recettes	849 827.99 €		708 688.66 €	1 558 516.65 €
	solde (réalisations + reports) 2023			431 437.31 €

RESULTAT APRES INTEGRATION DES RESTES A REALISER

	mandats et titres émis (1)		réalisations + reports (2)	cumul section (1)+(2)
Dépenses	1 127 079.34 €		860 749.25 €	1 987 828.59 €
Recettes	1 558 516.65 €		0.00 €	1 558 516.65 €
	solde 2023			429 311.94 €

liste des restes à réaliser reportés sur 2024

		depenses	recettes
2031	etude technique TI	181 980.00 €	
215731	achat de 2 camion bennes OM	511 200.00 €	
215738	reapprovisionnement en bacs	53 554.20 €	
215738	reapprovisionnement en bacs	38 457.60 €	
2188	eclairage garage	5 957.42 €	
2313	travaux siège non payés suite contentieux	69 600.03 €	
1313	subvention ADEME dans le cadre de la TI		0.00 €
		860 749.25 €	0.00 €

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20240311-202400400000000-DE



DELIBERATION N°2024-004

• *Section fonctionnement*

Dépenses

Chapitre	Dépenses	Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023
011	Charges à caractère général	2 487 752.28	2 817 249.62	2 663 177.72
012	charges de personnel	2 045 237.07	2 416 500.00	2 409 024.29
023	virement à la section d'investissement	0.00	462 760.41	0.00
65	autres charges de gestion courante	3 623 846.09	4 092 407.38	4 079 026.34
66	charges financières	288.28	950.00	245.77
67	charges exceptionnelles	224.23	1 500.00	0.00
68	dotations aux provisions	0.00	10 000.00	0.00
042	opérations d'ordre entre sections	652 958.14	803 812.00	747 537.20
	TOTAL	8 810 306.09	10 605 179.41	9 899 011.32

Recettes

Chapitre	Recettes	Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023
002	excédent antérieur fonctionnement		1 783 152.12	
013	atténuation de charges	53 847.75	96 840.00	116 483.03
70	produits des services	558 349.06	517 000.00	624 150.05
74	dotations et participations	8 652 793.78	9 645 048.00	9 654 643.10
75	autres produits de gestion courante	1.77	0.00	11 059.80
77	produits exceptionnels	10 075.67	0.00	16 346.95
78	Reprise sur provisions	0.00	1 925.00	1 925.00
042	opération ordre transfert entre sections	2 530.00	0.00	0.00
	TOTAL	9 277 598.03	12 043 965.12	10 424 607.93

solde 2023	525 596.61
-------------------	-------------------

RESULTAT DU FONCTIONNEMENT 2023

	mandats et titres émis (1)		résultat reporté (2)	cumul section (1)+(2)
Dépenses	9 899 011.32			9 899 011.32
Recettes	10 424 607.93		1 783 152.12	12 207 760.05
			solde 2023	2 308 748.73

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical adopte le compte financier unique 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.